



LES SAAD ET LE VIRAGE DOMICILIAIRE : ENTRE CONTRAINTES ET OPPORTUNITES

Contexte

- Acteurs majeurs du maintien à domicile, les services d'aide et d'accompagnement se retrouvent soumis à diverses obligations réglementaires et notamment depuis la loi ASV, qui a imposé à tous les services le régime du CASF, permettant ainsi une protection uniforme des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des familles fragiles. La loi de financement de la sécurité sociale de 2022 est venue, quant à elle, acter la transformation de l'offre du domicile : nouvelle tarification, nouvelles coopérations ou fusions avec la création des services autonomie, nouveaux modes d'accompagnement...comment appréhender cette vague réglementaire qui va déferler sur le secteur du domicile ? Quels outils de dialogue utiliser avec les pouvoirs publics ?

Objectifs / Compétences visées

- Comprendre les apports de la loi ASV
- Appréhender la transformation de l'offre au lendemain de la loi de financement de la sécurité sociale de 2022
- Obtenir des clés pour dialoguer avec les pouvoirs publics

Contenu

- Les évolutions issues de la loi ASV**
 - Alignement de la réglementation pour tous les SAAD exerçant les activités relevant du droit d'option
 - Modalités d'accompagnement des personnes par les SAAD
- La transformation de l'offre avec la LFSS de 2022**
 - Instauration d'un « tarif plancher » pour les heures APA/PCH
 - Mise en place d'une « dotation complémentaire »
 - Création des « centres de ressources »
 - Unification de l'offre domicile par la création des « services autonomie »
- Le dialogue avec les pouvoirs publics**
 - La tarification par le Conseil Départemental
 - Réponse à un Appel à projets / Appel à candidatures / Appel à manifestations d'intérêt
 - Le CPOM : exemples et échanges
 - L'évaluation du service : comment bien s'y préparer ?

Date(s)

23 juin 2022 - 9h00 - 12h00

Lieu

Classe virtuelle
Animation en visio-conférence via Teams ou LMS
Disposer d'un ordinateur avec connexion audio et vidéo. Note sur l'assistance technique et lien de connexion transmis en amont.
Assistance technique et pédagogique.

Durée

3 heures

Tarif

Inter : 120 €

Public / pré-requis

- Salariés ou bénévoles nouvellement arrivés dans le secteur ou souhaitant actualiser ses connaissances
- Minimum 5 personnes / maximum 12 personnes
- Aucun pré-requis

Méthodes pédagogiques

- Apports de connaissances théoriques, exposés
- Échanges entre participants
- Étude de cas, cas pratiques

Méthodes et modalités d'évaluation

- En amont de la formation : un test d'auto-positionnement et évaluation des attentes spécifiques est transmis au stagiaire, des temps de questions/réponses, puis en fin de session, un questionnaire, permettront d'évaluer les acquis.
- En cours de formation : une évaluation des acquis est réalisée par l'intervenant.e en cours et en fin de formation par des cas pratiques, jeux de rôles, exercices, tour de table etc...
- En fin de formation seront transmis au stagiaire :
 - un questionnaire final qui permettra d'évaluer les connaissances acquises
 - un questionnaire de satisfaction à chaud qui permettra d'évaluer la satisfaction
 - un questionnaire de satisfaction à froid à 6 mois pour apprécier l'impact de la formation sur le poste de travail.

Intervenante

Angélique THERON conseillère technique
Autonomie, politiques du grand Âge du domicile à l'URIOPSS OCCITANIE.

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les stagiaires en situation de handicap sont invités à contacter l'URIOPSS (formation@uriopss-pacac.fr) afin d'organiser leur accueil et, dans la mesure du possible, leur prise en charge pédagogique. Le cas échéant, l'URIOPSS s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si nécessaire vers les dispositifs ou acteurs spécialisés.

